

Compte rendu du conseil municipal **du vendredi 18 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le 18 décembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :

Daniel LEROY - Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER - Dominique HEROLD - Carine NÄGL - Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO - Clara BEAUFRAND - Mireille WEISS - Emmanuel AQUINO - Nathalie PEREZ GABIER - Benoît FREYBURGER - Camille GROSSE - Jean-Marc KEMPF - Sandrine MEYER - Alexis STRUSS - Danièle ARNOLD - Claude KLINGER-ZIND - Christelle PFLEGER - Corinne BUEB - Jean-Marie MULLER

Pouvoirs :

Ludovic CAMPITELLI a donné pouvoir à Lucette SPINHIRNY
Sébastien LABOUREUR a donné pouvoir à Jean Marc KEMPF
Dominique CHERY a donné pouvoir à Claude KLINGER-ZIND

Date de convocation : vendredi 11 décembre 2020

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Votants : 29

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Clara BEAUFRAND est désignée secrétaire de séance du conseil municipal du 18 décembre 2020.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions :

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions :

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2020.

4. Adoption du Budget Primitif 2021 de la ville de Wintzenheim

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Le budget primitif a été élaboré selon les orientations budgétaires adoptées lors du conseil municipal du 20 novembre 2020 :

- *La poursuite du service public communal au même niveau qualitatif répondant aux besoins de la population,*
- *Les charges générales, y compris celles relatives au personnel, restent contenues dans une enveloppe identique à celle de 2020,*
- *La poursuite des efforts d'économies sur toutes les dépenses,*
- *Les perspectives en matière d'investissement sur la période 2020-2025 avec la réalisation des projets prévus tels que spécifiés,*
- *Des taux de fiscalité qui restent identiques,*
- *Une possibilité de mobiliser un nouvel emprunt.*

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2021 sont estimées à 5 200 500 €, dépenses qui étaient de 5 058 000 € en 2020 (hors dépenses imprévues). Les dépenses par chapitres sont restées quasi-équivalentes entre 2020 et 2021 hormis :

- Les charges à caractères générales qui augmentent de 100 000 € mais restent identiques avec la prise en compte du Budget Supplémentaire 2020 qui intégrait les dépenses liées à la Covid-19,
- Les charges de gestion courante qui s'accroissent de 25 500 € correspondant aux dépenses de formation des élus,
- Les atténuations de produits qui évoluent de 22 500 € intégrant le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC).

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues) étaient de 5 140 500 € en 2017 et sont de 5 200 500 € en 2021 (+1,17%).

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Charges à caractères générales	1 305 000 €	1 345 000 €	1 414 000 €	1 414 000 €	1 514 000 €	+7,07%
Dépenses du personnel	2 719 000 €	2 714 000 €	2 714 000 €	2 578 000 €	2 578 000 €	-
Atténuation de produits	16 500 €	35 000 €	42 500 €	27 500 €	50 000 €	+81%
Autres charges de gestion courante	1 020 000 €	1 005 000 €	971 000 €	971 000 €	996 500 €	+2,63%
Charges financières	50 000 €	32 000 €	47 600 €	47 500 €	42 000 €	-11,58%
Charges exceptionnelles	30 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	-
Total	5 140 500 €	5 151 500 €	5 209 100 €	5 058 000 €	5 200 500 €	

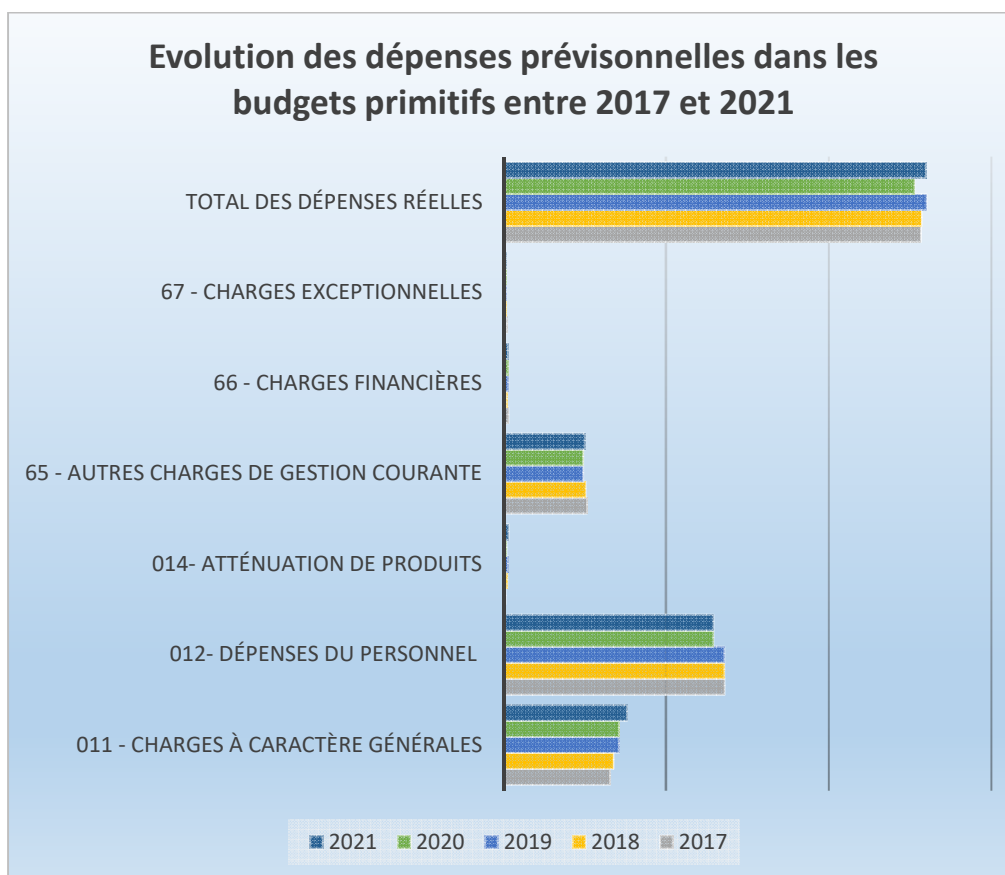
Il est à noter la grande stabilité des dépenses prévisionnelles sur 5 ans entre 2017 et 2021.

Entre 2017 et 2021, les prévisions des charges à caractères générales augmentent de 16% en comprenant les dépenses liées à la Covid 19 et de + 8,3% (+109 000€) si on ne les prend pas en compte.

Cette augmentation est compensée par une baisse des dépenses du personnel de -5,2% (-141 000 €).

Les Atténuations de produits évoluent de +33 500 €, corrigée par la diminution des Autres charges de gestion de courante de 23 500 €.

Les Charges financières et les Charges exceptionnelles décroissent respectivement de -16% et -33%.



Les charges à caractère général

Les prévisions des charges à caractère général sont stables et restent à 1 514 000 € en 2021, tout comme en 2020. Elles regroupent essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : les frais de chauffage, d'électricité, de carburant..., l'entretien des bâtiments communaux et celui de la voirie, le fonctionnement des services à la population ainsi que toutes les actions et les manifestations.

Les principaux postes de dépenses des charges générales sont :

- Les dépenses énergétiques (gaz/électricité/eau) : 270 000 €,
- la voirie : 241 000 €,
- l'entretien et les réparations des bâtiments : 149 500 €,
- les dépenses possibles liées à la lutte contre la Covid 19 : 100 000 €
- les contrats de maintenance : 88 500 €.

Ces dépenses s'inscrivent dans un contexte de faible d'inflation qui devrait être proche de 0.5% en 2021.

Les dépenses de personnel

Les charges de personnel sont estimées à 2 578 000 € comprenant principalement :

- les augmentations des charges patronales,
- les évolutions d'échelons et le Glissement Vieillesse Technicité,
- la fin des demi-traitements des agents reprenant leurs postes de travail,
- le tuilage des départs en retraites et l'arrivée des nouveaux agents en poste.

Malgré les dépenses supplémentaires attendues, la masse salariale devrait être contenue dans la même enveloppe prévisionnelle que celle de 2020.

Le tableau des effectifs comprend 59 emplois budgétaires en 2021, avec un seul poste crée d'adjoint administratif par rapport à 2020.

Les charges financières

Les charges financières sont liées à l'emprunt de 4 000 000 € réalisé pour le pôle sportif et s'établissent à :

- 40 000 € pour les intérêts de la dette, en diminution de 1 500 €,
- 2 000 € pour les frais de recouvrement et divers.

Les atténuations des produits

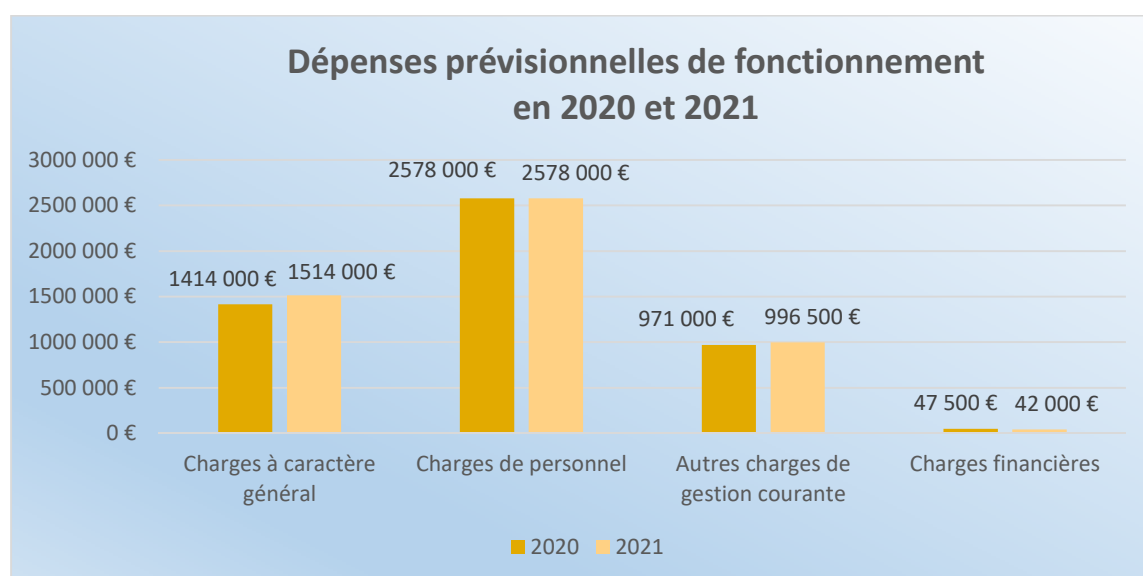
La somme de 50 000 € correspond à une évaluation de la contribution de la ville au Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) de 40 000 € et 10 000 € en prévision de dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Autres charges de gestion courantes

Un budget de 996 500 € est prévu pour ce chapitre comprenant l'augmentation de 25 500 € pour la formation des élus. La répartition des dépenses principales est la suivante :

- Les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à 495 000 €, montant identique à celui de 2020. Ce poste comprend notamment les conventions de Délégations de Service Public avec la subvention à Enfance pour Tous pour l'exploitation de la crèche Pom' de Renette de 192 547 € et celle attribuée aux PEP Alsace de 143 869 € pour la gestion du service périscolaire et du centre de loisirs.
- La subvention de fonctionnement au CCAS de 40 000 € comme en 2020,
- Les contributions aux organismes de regroupement estimées à 280 000 €.

Les charges exceptionnelles sont prévues à hauteur de 20 000 €, identiques à celles de 2020.



Le financement de la section d'Investissement par l'autofinancement comprend :

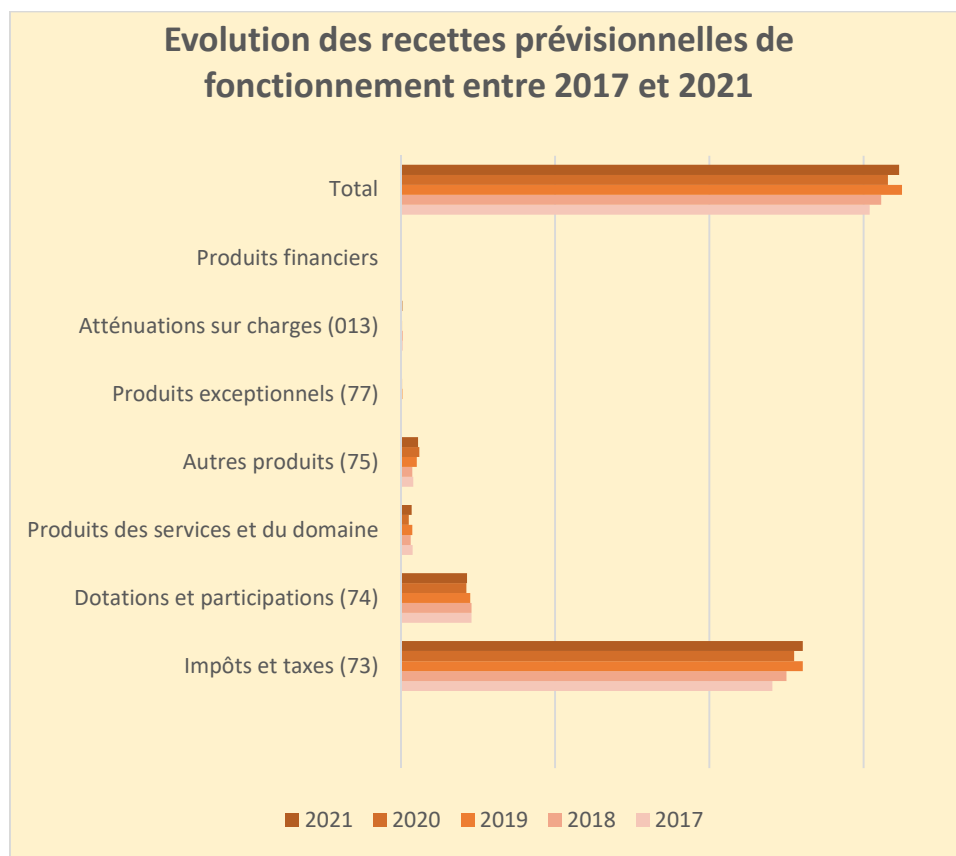
- Les amortissements techniques obligatoires des biens renouvelables 500 000 €,
- Le virement à la section d'investissement à hauteur de 879 500 €.
-

B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 460 000 € et sont constituées des produits des services, des taxes et impôts, des dotations de l'Etat et des participations des autres partenaires financeurs.

	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts et taxes (73)	4 819 442 €	5 001 000 €	5 210 000 €	5 100 000 €	5 211 000 €
Dotations et participations (74)	914 909 €	915 000 €	898 400 €	850 000 €	858 800 €
Produits des services et du domaine	151 660 €	129 000 €	146 000 €	101 000 €	137 700 €
Autres produits (75)	159 650 €	148 000 €	208 200 €	238 000 €	222 000 €
Produits exceptionnels (77)	10 000 €	10 000 €	19 800 €	16 575 €	10 000 €
Atténuations sur charges (013)	25 000 €	25 000 €	15 000 €	10 000 €	20 000 €
Produits financiers	500 €	100 €	100 €	100 €	500 €
Total	6 081 161 €	6 228 100 €	6 497 500 €	6 315 675 €	6 460 000 €

Les recettes prévisionnelles augmentent de 6,22 % entre 2017 et 2021 et sont globalement stables sur les 3 dernières années. Le budget 2021 prévoit des recettes proches de celles de 2019, c'est-à-dire une année dite « normale » sans la Covid-19.



Le produit fiscal

Les impôts locaux directs représentent plus de 53% des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et constituent donc le principal poste de recettes de fonctionnement. Ils se répartissent comme suit :

	BP 2021	Part
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 041 175 €	95.79%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	117 581 €	3.70%
Taxe d'habitation sur les logements vacants	16 190 €	0.51%

Réforme de la fiscalité locale en 2021

La taxe d'habitation disparaîtra définitivement des budgets communaux à compter de 2021, et sera compensée par un transfert du produit départemental de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) perçu sur le territoire de la commune.

Pour Wintzenheim, une sous-compensation remplacera dans les comptes la Taxe d'Habitation (TH). Cette compensation se fera via la « baisse » du produit départemental de la TFPB, le produit de la TH de référence se basant sur les taux de la commune en 2017 (17.84%) et sur les bases fiscales 2020. Le montant de la TFPB départementale ne correspondant pas au produit de la TH perdu, « un coefficient correcteur » sera également appliqué à compter de 2021.

Il s'appliquera aux futures recettes communales de foncier bâti et aboutira à une redistribution d'une part de l'impôt perçu dans les communes « surcompensées » au bénéfice des communes « sous-compensées ».

Dans le cadre de la réforme, le produit de la compensation perçue à compter de 2021 sera rehaussé par un coefficient correcteur. Si les modalités de calcul sont connues (voir ci-dessous) la DGFIP en précisera les calculs en 2021.

Avant la réforme	Ressource de TH sur les résidences principales (1)	1 549 857 €
	Produit de foncier bâti communale (2)	1 697 961 €
	Ressource de TH et sur le foncier bâti (1+2)	3 247 818 €
Après la réforme	Produit du bâti départemental transféré à la commune (3)	1 278 129 €
	Produit du bâti foncier (anciennes parts communale et départementale) après transfert (2+3)	2 976 090 €
	Coefficient correcteur (1+2)/(2+3)	1,09130
	Produit du foncier bâti après application du coefficient	3 247 818 €

Ce dispositif devrait assurer la compensation de la sous-compensation de 271 728 €, mais, à ce jour, il n'y a pas de mode de calcul après 2021.

En 2021 le vote des taux ne concernera que la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :

Libellé	2017	2018	2019	2020	2021
BASE TFPB	9 220 973 €	9 433 764 €	9 651 674 €	9 970 413 €	10 070 117 €
TAUX TFPB	16,86%	17,03%	17,03%	17,03%	(17,03%+13,17%) 30,20%
PRODUIT TFPB	1 554 656 €	1 606 570 €	1 643 680 €	1 697 961 €	3 041 100 € <i>Cumul du produits communal + départemental</i>
BASE TFNB	216 657 €	214 365 €	222 038 €	228 213 €	225 823 €
TAUX TFNB	52,07%	52,07%	52,07%	52,07%	52,07%
PRODUIT TFNB	112 813 €	111 620 €	115 615 €	118 831 €	117 581 €
TOTAL DES TAXES DIRECTES	1 687 936 €	1 718 348 €	1 753 637 €	1 816 792 €	3 158 756 €

Pour la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV), le taux ne sera à nouveau voté qu'en 2023.

Libellé	2017	2018	2019	2020	2021
BASE THLV	147 877 €	147 530 €	107 053 €	108 872 €	115 807 €
TAUX THLV	13,84%	13,98%	13,98%	13,98%	13,98%
PRODUIT THLV	20 466 €	20 625 €	14 966 €	15 220 €	16 190 €

En termes de recettes des taxes directes la Ville devrait percevoir environ **3 446 600 €**, comprenant **3 158 700 €** issus de la TFPB de 3 041 100 € et de la TFPNB de **117 600 €**, **271 700 €** de sous-compensation ainsi que 16 200 € de THLV inscrits au budget primitif 2021.

Les dotations reçues de Colmar Agglomération

En ce qui concerne Colmar Agglomération au titre de l'Attribution de Compensation où de la Dotation de Solidarité Communautaire, 1 344.000 € sont attendus :

- L'attribution de compensation serait de 1 184 000 €,
- La dotation de solidarité communautaire devrait s'élever à 160 000 €.

Les participations et subventions

En 2021, l'Etat stabilise les dotations. Les recettes attendues liées à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sont estimées à 501 400 €, contre 495 433 € en 2020 avec une augmentation de 4500€ pour la Dotation Forfaitaire et 1500€ pour la Dotation de Solidarité Rurale.

Les dotations de compensation des exonérations d'impôts locaux sont inscrites pour un montant de 129 000 €, soit une légère augmentation par rapport au prévisionnel 2020.

Le FCTVA de l'ordre de 6 500 € est prévu en recettes de fonctionnement suite à l'intégration de certains travaux dans le périmètre de cette compensation.

Les taxes parafiscales

Le produit des Taxes Additionnelles aux Droits de Mutation serait de 200 000 €.

La taxe sur la consommation d'électricité serait diminuée de 8 500 € et serait donc de 126 500 €.

Les recettes de la taxe sur les pylônes électriques seraient d'environ 25 600 €.

Le produit de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure serait de 45 000 €.

Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine

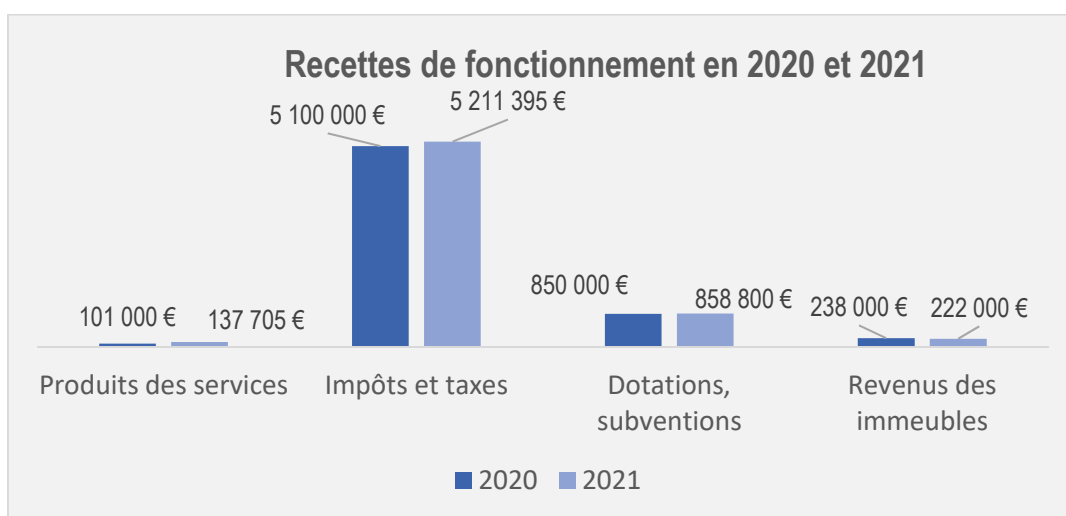
Les produits des services sont estimés à 137 000 € pour 2021 enregistrant une augmentation de 36 700 €, celle-ci étant due essentiellement à deux évolutions contraires :

- à la vente de bois dont le prévisionnel est en hausse par rapport à 2020 de 32 000 €. Toutefois, il faut noter que ces ventes de bois ne sont généralement pas réalisées.
- à une nouvelle recette relative au pôle médical de Logelbach.

Les « Autres produits de gestion » représentent une recette prévisionnelle de 222 000 € comprenant la prévision de la baisse des produits des locations des salles communales de 20 000 € et les nouvelles recettes liées aux loyers du pôle médical de Logelbach. Avec l'occupation actuelle, les loyers représentent une recette totale de 111 600 € TTC et les charges de 14 500€.

Les produits financiers

Il s'agit des intérêts des parts sociales détenues par la commune auprès du Crédit Agricole.



SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Dépenses d'investissement

En 2021, les dépenses d'investissement attendues au Budget primitif sont de 2.000.000 € avec principalement :

Mise en place de la vidéosurveillance	500 000 €
Parc de jeux Acker dont aménagement d'un city parc	350 000 €
Voirie – rue Haussmann-rue A.Hirn	720 000 €
Toiture Eglise Saint Laurent	350 000 €
Divers travaux dont voirie	80 000 €

Les autres projets en cours au 31/12/2020 feront l'objet des Restes à Réaliser.

La gestion des emprunts

Le remboursement au cours s'élève à :

- Remboursement en capital de l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel : 266 700 €
- Remboursement en capital de l'emprunt contracté auprès de la CAF du Haut-Rhin : 10 800 €

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours d'emprunts se décompose comme suit :

- Emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel: 3 466 700 €
- Emprunt contracté auprès de la CAF du Haut-Rhin: 97 200 €

Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement prévision de remboursement de 1 000 € des cautions.

B. Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 1M€ avec principalement :

- Les Dotations pour 550 000 €,
- Le produit prévisionnel des cessions représentant 277 500 € comprenant 250 500 € relatif aux cessions pour les terrains dans la zone d'activités Europe et 27 000 € aux cessions diverses,
- Le produit des subventions à hauteur de 242 000 € issus de la DETR, la Région Grand Est et le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Recettes réelles d'Investissement	BP 2020	BP 2021	Evolution	Evolution %
Produits des cessions (024)	500 000,00 €	277 500,00 €	-222 500,00 €	-44,50%
Dotations (10)	1 023 000,00 €	550 000,00 €	-473 000,00 €	-46,24%
Subventions (13)	198 625,00 €	242 000,00 €	43 375,00 €	100,00%
Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00%
Opérations pour comptes de tiers (45)	5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €	100,00%
TOTAL RECETTES	1 727 625,00 €	1 070 500,00 €	-657 125,00 €	-38,04%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges de personnel (012)	2 578 000.00 €	Produit des impôts et taxes (73)	5 211 000.00 €
		Dont :	
Dépenses liées à l'activité des services (011)	1 514 000.00 €	Fiscalité directe (TH, THLV, TFPB et TFPNB)	3 446 500.00 €
		Fiscalité reversée	1 352 500.00 €
Autres charges (65)	996 500.00 €	Fiscalité indirecte	412 000.00 €
Dont :			
Subventions versées	535 000.00 €	Dotations et participations (74)	858 800.00 €
		Dont :	
Charges financières (66)	42 000 .00 €	Dotation forfaitaire	394 000.00 €
		Dotation de solidarité rurale	107 400.00 €
Atténuations de produits (014)	50 000.00 €	Revenus des immeubles et divers (75)	222 000.00 €
		Produits des services et du domaine (70)	137 700.00 €
Dépenses exceptionnelles (67)	20 000.00 €	Produits exceptionnels (77)	10 000.00 €
		Produits financiers (76)	500.00 €
		Remboursements sur charges (013)	20 000.00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 200 500.00 €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 460 000.00 €
Transfert entre sections (042)	500 000.00 €	Transfert entre sections	120 000.00 €
Virement à la section d'investissement (023)	879 500.00 €		
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 379 500.00 €	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	120 000.00 €
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	6 580 000.00 €	RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	6 580 000.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Constructions, aménagements et matériels (21 et 23)	1 959 000.00 €	Dotations (10)	550 000.00 €
		Dont :	
Etudes (20)	60 000.00 €	FCTVA	350 000.00 €
		Subventions d'investissement (13)	242 000.00 €
Remboursement des emprunts (16)	280 000.00 €	Produits des cessions (024)	277 500.00 €
		Dont :	
Autres immobilisations financières (27)	1 000.00 €	Terrains	250 000.00 €
		Divers matériels	27 500.00 €
Dotations, taxe d'aménagement (10)	30 000.00 €	Dépôts et cautionnement reçu (16)	1 000.00 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 330 000.00 €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 070 500.00 €
Transfert entre sections (040)	120 000.00 €	Transfert entre sections (040)	500 000.00 €
Transfert entre sections (041)	300 500.00 €	Transfert entre sections (041)	300 500.00 €
		Virement de la section de fonctionnement (021)	879 500.00 €
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	420 500.00 €	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 680 000.00 €
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	2 750 500.00 €	RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	2 750 500.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 07 décembre 2020,

Vu l'avis du Comité Technique du 14 décembre 2020,

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 5 voix contre :

- **ADOpte** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget principal 2021 de la ville tel que proposé,
- **ADOpte** le tableau des effectifs annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Budget principal 2021 de la commune de Wintzenheim et du tableau des effectifs

5. Adoption des taux d'imposition communaux 2021

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Seuls seront votés les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le vote des taux d'imposition pour 2021 de la ville tient compte de la réforme de la taxe d'habitation avec :

- la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales,
- le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Ainsi, en 2021, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sera de 30,20% contre 17,03% en 2020 alors même que le taux communal n'augmente pas. En effet, cela représente l'addition du taux départemental de 13,17% et celui de 17,03% de Wintzenheim.

	2020	2021
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	17.03%	30.20%
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	52.07%	52.07%

Pour mémoire, conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général de Impôts, jusqu'en 2023 la commune ne doit pas voter de taux pour la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV).

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 07 décembre 2020,

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 5 voix contre :

- **ADOpte** les taux suivants pour 2021 :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,20 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties: 52.07 %
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Adoption du Budget Primitif 2021 du budget annexe de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Marie-Jeanne BASSO

Pour mémoire, l'évolution du nombre des abonnés depuis 2008, avec une estimation de 590 abonnés au 31/12/2020.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre abonnés	944	898	873	846	812	806	786	752	694	647	639	618	590

La tarification « Abonnés » est de 95 € H.T. sera sans changement en 2021.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 55 000 € :

- les charges à caractère général à 25 500 €,
- autres charges de gestion courante à 1 500 €,
- charges exceptionnelles à 1 500 €,
- les charges financières à 500 €,
- dotation aux amortissements à 1 000 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 55 000 € :

- les redevances 2021 des abonnés sont estimées à 55 000 €.

Pour la préparation du budget 2021, il est nécessaire de prévoir une dépense d'investissement de 26 000 € pour le déplacement de la sous-station de la régie rue Clemenceau. En conséquence, il est proposé les grands équilibres suivants du budget primitif :

Dépenses de fonctionnement :	55 000.00 €
Recettes de fonctionnement :	55 000.00 €
Dépenses d'investissement :	26 000.00 €
Recettes d'investissement :	26 000.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 07 décembre 2020,
Vu l'avis favorable du conseil d'administration de la RMACTW du 10 décembre 2020,

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 5 voix contre :

- **ADOpte** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses le budget primitif 2021 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision,
- **APPROUVE** la conservation d'un tarif unique de 95 € HT pour tous les abonnés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : Budget primitif 2021 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W

7. Approbation du budget Forêt 2021

Rapporteur : Benoît FREYBURGER

L'Office National des Forêts établit les programmes annuels et réalise les travaux nécessaires à la gestion durable du patrimoine forestier.

Le budget d'exploitation proposé pour 2021 présente 44 080 € en dépenses et 51 700 € en recettes. Les dépenses correspondent au travail réalisé par les bûcherons, tous statuts confondus, pour effectuer le travail de coupes, au débardage et au suivi des chantiers.

Les recettes correspondent à la vente des bois d'un volume de l'ordre de 1145m³ de bois non façonnés et 1065m³ de coupes en vente sur pied.

Dépenses		Recettes	
Régie (Bûcherons travaillant au syndicat mixte)	19 850 €	Recettes brutes	42 610 €
Bûcherons travaillant pour des entreprises	6 200 €	Coupe vente sur pied	9 090 €
Débardage	12 600 €		
Honoraires de maîtrise d'œuvre de l'ONF	3 445 €		
Autres dépense (convention de gestion, suivi social, formation...)	1 985 €		
Total	44 080 €		51 700 €

En 2021, l'excédent d'exploitation évalué à 7 620 € couvre partiellement les travaux d'investissement envisagés pour un total de 18 270 € HT.

Programme de travaux 2021 :

Descriptif des actions	Montant estimé en € HT
Travaux de maintenance et parcellaires	2 750 €
Travaux de plantation / régénération	370 €
Travaux sylvicoles (dégagement de plantation ou semi-artificiel...)	680 €
Travaux de protection contre les dégâts de gibier	560 €
Travaux d'infrastructures (entretien des renvois d'eau, entretien de route en terrain naturel)	7 060 €
Travaux d'accueil du public (Sentiers, pistes, sécurité du public et protection des milieux)	6 850 €
Total	18 270 €

Vu l'avis favorable de la Commission Agriculture et Forêt du 17 décembre 2020,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget d'exploitation 2021 dont les prévisions de coupes entre bois façonnés et bois sur pied telles que précisées,
- **DONNE** son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'une vente groupée,
- **APPROUVE** le programme des travaux proposé pour 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Fixation des modalités et de la durée d'amortissement des immobilisations du budget de la ville de Wintzenheim et du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Wintzenheim (RMACTW)

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Les communes et les groupements de communes de plus de 3 500 habitants sont tenus d'amortir. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

La délibération du conseil municipal du 23 septembre 2016 fixait les amortissements. Le Trésorier Général demande que le conseil municipal renouvelé approuve à nouveau les amortissements.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, il est précisé que :

- La base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation valeur toutes taxes comprises, sauf pour les biens soumis à TVA sur option, le montant HT est à prendre ;
- En principe la méthode retenue est l'amortissement linéaire sans prorata temporis, à compter de l'exercice suivant l'acquisition. Il en est de même pour les subventions d'équipement versées ;
- Tout plan d'amortissement en cours se poursuivra selon ses modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction) ;
- L'amortissement des biens d'un montant inférieur à 500 € HT s'effectue sur une année.

Les durées d'amortissement proposées sont les suivantes :

Compte	Libellé du compte et observations	Durées d'amortissement
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	5 ans
2031	Frais d'études (Etudes non suivies de travaux)	5 ans
2033	Frais d'insertion (Insertion non suivie de travaux)	5 ans
2041	Subventions d'équipement aux organismes publics	Biens mobiliers : 5 ans
20421	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériels et études	
20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installation (dont logement social)	Biens immobiliers : 30 ans
20423	Projets d'infrastructures d'intérêt national	
2044	Subvention d'équipement en nature	Projets d'infrastructure nationale : 40 ans
2046	Attributions de compensation d'investissements (ZAE – charges de renouvellement des équipements)	

Compte	Libellé du compte et observations	Durées d'amortissement
2051	Concessions et droits similaires (Logiciels, licences, brevets, progiciels, licences...)	2 à 5 ans
2121	Plantations d'arbres, arbustes	15 ans
2132	Immeubles de rapport	20 ans
21561	Matériel roulant d'incendie et de défense civile	5 à 10 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et défense civile (Matériel incendie, bornes incendie...)	5 ans
21571	Matériel roulant de voirie	5 à 15 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie (Tracteurs, balayeuses, tondeuses, souffleurs, débroussailleuses...)	10 ans
2158	Autres matériel et outillage de voirie	5 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers (Aires de jeux, équipements pédagogiques...)	10 ans
2182	Matériel de transport (Camions, voitures, utilitaires, remorques...)	10 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique (ordinateurs, copieurs, vidéoprojecteurs...)	5 ans
2184	Mobilier (Bureaux, tables, armoires, chaises...)	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles (Gros électroménager, réfrigérateur, lave-linge, lave-vaisselle, instruments de musique, Matériel sport-jeunesse-cuisine-coffre-fort, armoires ignifugées, équipements aires de jeux, autre...)	5 à 15 ans
	Bien de faible valeur inférieure ou égale à 500 €	1 an

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 07 décembre 2020,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités de calcul et les durées des amortissements pour le budget principal et le budget de la R.M.A.C.T.W. de la commune de Wintzenheim telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **AUTORISE** l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 500 € HT pour les immobilisations relevant du budget principal et du budget annexe de la R.M.A.C.T.W.
- **PRECISE** que tout plan d'amortissement en cours se poursuivra selon ses modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction),
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget Principal de la ville de Wintzenheim

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Afin d'apurer périodiquement les comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier de Colmar propose l'admission en non-valeur de différentes créances irrécouvrables, notamment du fait du débiteur dont l'insolvabilité ou la disparition est établie.

Ces admissions en non-valeur constituent des actes de renonciation et de libéralités qui sont soumises à délibération du conseil municipal, conformément à l'article L 2541-12 9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le relevé ci-dessous et s'élève à la somme de 896.15 € TTC.

Exercice	Montant à recouvrer TTC	Objet	Motif de la présentation
2016	60.00 €	Location d'un emplacement au marché de Noël 2016	PV de carence
2018	83.49 €	Location salle Laurentia	Surendettement et effacement de dette
2018	752.66 €	Location Halle des Fêtes	Clôture d'actif suite à règlement judiciaire

A l'appui de ces demandes, le Trésor Public a justifié le caractère irrécouvrable de cette créance.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances indiquées dans l'état ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Approbation de la convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux aériens avec Orange concernant la rue Joffre

Rapporteur : Denis ARNDT

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Joffre, l'enfouissement des réseaux de télécommunication était programmé afin d'améliorer le cadre de vie et l'environnement des riverains.

La commune s'engage à réaliser, les études et les travaux de génie civil préalables au chantier d'enfouissement avec la pose des fourreaux.

La société Orange réalise, quant à elle, les prestations d'ingénierie et les travaux de câblages de communications électroniques.

Les prestations d'Orange sont facturées à la ville pour un montant de 2 662,71 € net et sont considérées comme une subvention d'équipement. La durée d'amortissement est de 2 ans.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 07 décembre 2020,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention CNV-HD4-11-19-0010181 avec Orange telle qu'annexée, ainsi que le paiement de 2 662.71€ net,
- **IMPUTE** la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget 2020 à l'article 20422,
- **DECIDE** d'amortir cette subvention d'équipement sur une durée de 2 ans,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 3 : Projet de convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux aériens avec Orange concernant la rue Joffre

11. Approbation de la co-garantie communale au profit de Coopérative Centre Alsace Habitat pour un emprunt de 1 716 521 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation – contrat de prêt n°111415

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

Coopérative Centre-Alsace Habitat sollicite la co-garantie de la Commune de Wintzenheim pour un emprunt composé de cinq lignes de prêt d'un montant total de 1 716 521 € à hauteur de 50 %.

Ce prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est destiné au financement d'un projet comprenant la construction de 21 logements collectifs aidés dénommée « La Garance » - situés rue Acker à Wintzenheim.

L'octroi de ce prêt est subordonné à l'obtention de la co-garantie communale. Ce prêt est également co-garanti à hauteur de 50 % par Colmar Agglomération.

Conditions des prêts

Prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'intégration)

Phase d'amortissement :

Montant du prêt :	141 669 €
Durée :	40 ans
Durée du préfinancement	18 mois
Périodicité :	Annuelle
Index :	Taux du Livret A
Marge :	- 0,20 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat :	0,30 %
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)

Prêt PLAI foncier

Phase d'amortissement :

Montant du prêt :	78 604 €
Durée :	50 ans
Périodicité :	Annuelle
Index :	Taux du Livret A
Marge :	- 0,20 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat :	0,30 %
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)

Prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)

Phase d'amortissement :

Montant du prêt :	848 957 €
Durée du préfinancement	18 mois
Durée :	40 ans
Périodicité :	Annuelle
Index :	Taux du Livret A
Marge :	0,60 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat :	1,10 %
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)

Prêt PLUS foncier

Phase d'amortissement :

Montant du prêt :	332 291 €
Durée :	50 ans
Périodicité :	Annuelle
Index :	Taux du Livret A
Marge :	0,60 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat ¹ :	1,10 %
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)

Prêt Booster

Phase d'amortissement :

Montant du prêt :	315 000 €
Durée :	40 ans

Phase d'amortissement 1 :

Durée différé d'amortissement	240 mois
Durée :	20 ans
Périodicité :	Annuelle
Index :	Taux fixe
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat :	0,99 %
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire

Phase d'amortissement 2 :

Durée :	20 ans
Périodicité :	Annuelle
Index :	Taux du Livret A
Marge :	0,60 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat :	1,10 %
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire

VU les articles L 2252-1, L 2252-2 et L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;

VU la demande formulée par Coopérative Centre-Alsace Habitat tendant à obtenir la co-garantie communale pour le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 1 716 521 € en vue du financement de l'opération précitée ;

VU le contrat de prêt n° 111415 signé entre Centre-Alsace Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 29 juillet 2020 ;

Le conseil municipal, par 28 voix (Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote) :

DECIDE :

- que la commune de Wintzenheim accorde sa co-garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 716 521 € souscrit par Coopérative Centre-Alsace Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 111415 constitué de cinq lignes de prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- Que la co-garantie de la commune de Wintzenheim est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Coopérative Centre-Alsace Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Wintzenheim s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Coopérative Centre-Alsace Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Que la commune de Wintzenheim s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

DEMANDE :

- L'établissement d'une convention entre Coopérative Centre-Alsace Habitat et la commune de Wintzenheim où seront précisées les obligations des deux parties ; étant précisé que le non-respect des dispositions de cette convention ne sera pas opposable à la Caisse des Dépôts et Consignations en cas de mise en jeu de la co-garantie de la commune de Wintzenheim.

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer au nom de la commune de Wintzenheim la convention de co-garantie communale entre la commune de Wintzenheim et Coopérative Centre-Alsace Habitat et d'une manière générale, tous les autres contrats ou actes se rattachant à cette co-garantie.

Annexes 4A et 4B :

4A - Contrat de prêt n°111415 entre « Coopérative Centre-Alsace Habitat » et la Caisse des Dépôts et Consignations

4B - Convention de co-garantie communale au profit de « Centre-Alsace Habitat » pour un emprunt de 1 716 521 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

12. Avenant à la convention d'objectifs 2020-2023 avec l'école de musique de Wintzenheim

Rapporteur : Daniel LEROY

Par délibération du 29 novembre 2019, le conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs 2020-2023 avec l'école de musique.

Cette convention a pour objet de soutenir l'école de musique dans ses actions favorisant la pratique artistique accessible à tous. Dans ce sens, une subvention annuelle de 30 000 € a été accordée.

Par ailleurs, l'association s'est également engagée à créer un fond composé d'instruments, de matériels et d'outils pédagogiques destinés à être prêtés aux enfants de Wintzenheim dont les parents n'ont pas les moyens financiers pour acquérir ces instruments, ces outils pédagogiques ou ce matériel. La commune s'est engagée à rembourser l'intégralité des dépenses sur justificatif à hauteur maximum de 2000 € par an.

Le présent avenant proposé vise à compléter le soutien à l'école de musique sur un 3^{ème} volet d'actions, à savoir la pratique de la musique d'ensemble. C'est un élément important dans l'apprentissage de l'art musical chez les jeunes, et l'action de formation mis en place par l'école de musique répond à cet objectif.

Afin d'encourager, de valoriser et développer l'aspect qualitatif des pratiques amateurs, l'école de musique accorde une réduction aux élèves participant aux activités collectives, notamment celles exercées à l'harmonie municipale du Hohlandsbourg.

Deux catégories d'aide de financement aux élèves seraient mises en place par l'intermédiaire de l'école de musique :

- Les élèves membres de l'orchestre auraient une aide financière de 140 € par trimestre. L'orchestre est constitué de musiciens qui possèdent déjà un certain niveau musical,
- Les élèves membre de la classe d'orchestre auraient une aide de 70 € par trimestre. La classe d'orchestre est constituée de musiciens encore dans une première phase d'apprentissage.

Le nombre d'élèves actuel serait le socle de calcul pour une subvention complémentaire relative à cette action. En 2020, 12 élèves participent aux activités de l'orchestre et 24 élèves participent aux activités de la classe d'orchestre.

Ainsi, une subvention de 10 080 € serait versée par an sur la durée de la convention avec :

- 3500 € en 2020 au titre du dernier trimestre,
- 10 080 € en 2021
- 10 080 € en 2022
- 10 080 € en 2023

Les versements seront effectués en début de chaque année scolaire, à savoir avant le 30 septembre, sauf en 2020 où la subvention sera versée fin décembre.

Un ajustement sera réalisé chaque année sur la base du nombre d'élèves de chaque catégorie à transmettre à la collectivité avant le 30 septembre de chaque année. En fin de convention, en 2023, en reprenant le nombre d'élèves déclarés en 2021, 2022 et 2023, un versement complémentaire sera réalisé si nécessaire, selon le nombre d'élèves en plus qui seraient constatés.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention entre la commune de Wintzenheim et l'école de musique et de danse de Wintzenheim,
- **DECIDE** de verser annuellement 10 080 € pour encourager les pratiques collectives dans les conditions prévues à l'avenant n°1 en 2021, 2022 et 2023 et 3500 € au titre de 2020 pour le dernier trimestre de cette année,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 5 : Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2020-2023 avec l'école de musique de Wintzenheim

13. Approbation de la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec Colmar Agglomération

Rapporteur : Denis ARNDT

L'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales rend possible pour un EPCI de se doter d'un service commun pour l'instruction des décisions prises par les Maires au nom de la commune ou de l'Etat, comme c'est le cas des décisions prises par les communes en matière d'autorisations d'urbanisme.

Depuis 2015, Colmar Agglomération a pris en charge les instructions et à ce jour, le service Instructeur réalise cette prestation de service pour 18 communes de Colmar Agglomération, 20 communes de la Communautés de Communes Pays Rhin Brisach, 16 communes de la Communautés de Communes de la Vallée de Munster et 8 communes de la Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg, soit 62 communes.

Les conventions établies prennent fin le 31 décembre 2020.

Depuis cette date, un bilan des conditions d'instruction a été réalisé, en considérant les problèmes rencontrés ainsi que les solutions et moyens à mettre en place pour y remédier.

Cette convention précise notamment :

- les actes qui feront l'objet d'une instruction par le service instructeur de Colmar Agglomération à savoir les permis de construire, de démolir et d'aménager, ainsi que les déclarations préalables avec création de surface de plancher et/ou de surface taxable et celles portant sur une division de terrain,
- les missions de manière détaillée dans le cadre de la procédure d'instruction, relevant de la commune, et du service instructeur,
- les données informatiques concernant les documents d'urbanisme de la commune devant être transmises à Colmar Agglomération ainsi que les délais de transmission,
- les modalités financières de calcul et de versement de la contribution,
- la prise d'effet du renouvellement du dispositif au 1^{er} janvier ainsi que sa durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec Colmar Agglomération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 6 : Projet de convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme entre Colmar Agglomération et la Commune de Wintzenheim

14. Vente de la parcelle 570/69 section 27 située dans la zone d'activité économique Europe a la SCI JOMALI

Rapporteur : Denis ARNDT

La nouvelle déchetterie située dans la zone Europe à Logelbach a ouvert ses portes en septembre 2019. Ainsi, le terrain qui était loué par Colmar Agglomération pour l'occupation de l'ancienne déchetterie est libre de tout usage. Une partie des terrains a d'ores et déjà été cédée à une activité de garage.

Par ailleurs, La SCI JOMALI, dont Monsieur HATTERMANN est le dirigeant, s'est porté acquéreur d'une autre parcelle afin de pouvoir étendre son activité qui est actuellement limitrophe du terrain communal.

Ainsi, la parcelle 481 - Section 27 d'une surface de 2483 m² a été divisée, et une parcelle de 676 m² a été créée. Le prix pratiqué avec le 1^{er} acquéreur a été maintenu à 65 €/m², prix qui a été validé par le service des Domaines.

Ainsi le terrain 570/69 section 27 (division de la parcelle 481) d'une surface de 676 m² serait cédé à la SCI JOMALI au prix de 43 940 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de céder la parcelle 570/69 - Section 27 d'une contenance de 676 m² à la SCI JOMALI ou à toute société qui s'y substituerait, au prix de 43 940 €, la réalisation des documents de cession dont l'acte notarié et les formalités de déclaration nécessaires étant assurés et pris en charge par l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 7 : Plan de la parcelle 570/69 section 27 située dans la zone d'activité économique Europe

15. Changement de noms des rues

Rapporteur : Denis ARNDT

Sur le territoire communal, des rues portent le même nom avec pour seule distinction leur situation géographique soit à Wintzenheim-centre soit à Logelbach.

Or, le nom de rues en doublon n'est pas sans poser de problèmes pour les services de secours, le courrier et les livreurs. Le doublon de ces noms entraîne un nombre relativement important d'erreurs qui peuvent se révéler dangereux quand les ambulanciers cherchent une adresse rue des Trois-Epis à Logelbach et se retrouvent rue des Trois-Epis à Wintzenheim. En effet, la perte de temps des services de secours due à ces homonymes fait que cela peut mettre la vie d'une personne en danger quand les soins et l'aide à apporter se comptent en minutes.

Il est donc nécessaire de ne plus avoir ces doublons et de renommer un certains nombres de rues pour bien dissocier Logelbach de Wintzenheim-Centre.

La société d'Histoire de Wintzenheim a travaillé sur le sujet afin de trouver des dénominations en rapport avec l'histoire des sites concernés.

Ainsi, les modifications seraient les suivantes :

A Wintzenheim :

Rue de Turckheim devient Rue du Lavoir

En 1876 la municipalité avait décidé d'installer un lavoir et une buanderie en lieu et place de l'ancien cercle catholique puis Foyer Club des Jeunes rue Jeanne d'Arc. Une dérivation de la Fecht devait alimenter en eau propre cette installation, mais par manque d'eau, le bâtiment une fois construit est laissé à l'abandon.

En 1877, la décision est prise d'installer deux lavoirs à l'angle de la rue des prés et de la future rue des écoles qui n'était alors qu'un ruisseau et un sentier. D'autre part le « wasch hissla » était situé derrière le cimetière israélite.

Dans les années 1960 les lavoirs sont démontés, le « Mattengrabenpfad » disparaît pour devenir rue de la chapelle et rue des écoles.

Rue des Prés devient Rue des Remparts

Un plan de 1762 délimite le périmètre d'une enceinte entre l'actuelle rue des prés et la rue François Dietrich. De nombreux soubassements sont encore visibles aujourd'hui dans les caves des maisons qui forment cette ceinture de l'ancien village et pourraient correspondre à la base d'anciens remparts. Wintzenheim n'ayant eu

que le statut de Bourg, ces soubassements auraient pu soutenir une palissade percée de portes fermées la nuit. Ce système permettait de contrôler les entrées et sorties, évitait la divagation des animaux et les portes pouvaient servir d'octroi aux marchandises.

A Logelbach :

Rue de Turckheim devient Rue Otto DIX

Otto DIX (1891 – 1969) était un peintre allemand associé aux mouvements de l'expressionnisme et est un des fondateurs de la Nouvelle Objectivité. Ce mouvement amplifie les styles expressionniste et abstrait, afin de refléter le profond malaise et l'anxiété de la société de l'entre-deux-guerres.

Lorsque les nazis s'imposent en 1933, Otto Dix paye le prix de son art décalé et considéré comme dégénéré. Ses œuvres sont pour la plupart retirées des lieux d'exposition voire brûlées. Arrêté par la Gestapo en 1938, il doit ensuite s'engager contre son gré dans la Seconde Guerre mondiale, durant laquelle il sera capturé par les Français et fait prisonnier. En Avril 1945, il rejoint le camp à Logelbach implanté dans l'ancienne usine Hausmann.

Lorsque la guerre se termine, Otto Dix reçoit plusieurs prix et distinctions de la part de la République Fédérale Allemande, non seulement pour son œuvre mais aussi pour son mérite lors de la guerre.

Rue des Trois-Epis devient Rue du Hohnack

Situé à 927 mètres, le château du Hohnack est le deuxième plus haut d'Alsace, au sommet d'une montagne appelée petit Hohnack, d'où on a une superbe vue sur la plaine d'Alsace et notamment sur Logelbach. Appartenant aux comptes d'Eguisheim, il est mentionné dès 1079. Il entre ensuite successivement en possession des Ferrette puis des Ribeaupierre en 1437.

Occupé par une garnison française de 1635 à 1654 il sera démantelé en 1655 sur ordre de Louis XIV. Aujourd'hui, il est la propriété de la commune de Labaroche.

Rue Acker (tronçon Ouest) devient Rue des Tisserands

L'histoire de Logelbach fut marquée dès la fin du XVIIIe siècle par l'arrivée de l'industrie textile avec plusieurs établissements tels que ceux créés en 1775 par les frères Hausmann.

A partir de 1818 les Etablissements Herzog fondés par Antoine Herzog et Jean Schlumberger abritèrent une activité de filature puis de tissage le long du canal du Logelbach.

La rue des Tisserands rappelle donc ce riche passé industriel.

Rue de la Chapelle devient Rue Caroline Binder

Protestante engagée en faveur des plus défavorisés, Caroline Binder fonde en 1885, avec l'aide du Maire de Colmar, une pouponnière qui vient en aide à des jeunes femmes dans la misère qui accouchent dans des conditions précaires et se trouvent jetées à la rue avec leurs nouveaux nés.

En 1950 l'association transfère son activité à Logelbach. Entre 1969 et 1976 trente lits de la pouponnière sont convertis en lits pour enfants handicapés. En 2018, la fondation St Jean et l'Association Caroline Binder se regroupent en « Association Résonance ».

A La Forge :

Rue de la Gare à la Forge devient Rue des Etangs

En 1970, sur un terrain qui avait servi de champ de tir pour le 152^e RI, l'association de Pêche et de Pisciculture de Wintzenheim présidée par Mr Joseph Hummel, aménage un étang de pêche inauguré le 4 juillet 1971 par le Maire Robert Sibler. Un deuxième puis un troisième étang verront le jour plus tard.

Si ces changements de dénomination sont indispensables pour les services de secours, il s'avère que cela nécessitera pour chaque habitant de ces rues de procéder à des démarches administratives afin d'actualiser leurs adresses.

La mairie transmettra les nouvelles informations au service des impôts (pour le cadastre), aux concessionnaires des réseaux comme ERDF, ENEDIS, la Colmarienne des eaux, Orange, mais aussi la Poste et les services de secours.

Les habitants devront faire les démarches pour changer leur adresse sur leurs papiers et auprès de tous les autres organismes et sociétés auxquels ils sont affiliés (Sécurité Sociale, Banque, ...).

Le conseil municipal, par 25 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

- **APPROUVE** les changements des dénominations des rues tels que spécifiés à partir du 1^{er} mars 2021 :
 - A Wintzenheim - Centre
 - Rue de Turckheim devient Rue du Lavoir
 - Rue des Prés devient Rue des Remparts
 - A Wintzenheim - Logelbach
 - Rue de Turckheim devient Rue Otto DIX
 - Rue des Trois-Epis devient Rue du Hohnack
 - Rue Acker (tronçon Ouest) devient Rue des Tisserands
 - Rue de la Chapelle devient Rue Caroline BINDER
 - A Wintzenheim - La Forge
 - Rue de la Gare à la Forge devient Rue des Etangs

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexes 8A-8B-8C : Plans des rues dont les noms sont modifiés

16. Rapport d'activités 2019 de Colmar Agglomération

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque commune membre. Vous trouverez ci-joint le rapport d'activité 2019 de Colmar Agglomération.

Le conseil municipal prend acte, sans remarque ni observation, du rapport d'activité 2019 de Colmar Agglomération ci-joint.

Annexe 9 : Rapport d'activités 2019 de Colmar Agglomération

17. Informations

Autorisations d'urbanisme : Denis ARNDT

M. TARON Gilles : construction d'une serre dôme géodésique bâchée servant de serre agricole, 2 rue de la Gare – LA FORGE

Mme BUHL Marjorie : projet de réhabilitation et d'extension d'une maison d'habitation, 31 rue Feldkirch – WINTZENHEIM

APPART HOME – M. RIETSCH Michel : construction d'un ensemble immobilier comprenant 3 bâtiments d'habitation de logements collectifs, rue des Trois-Epis – LOGELBACH
M. LOECHLEITER Thierry : construction d'une maison individuelle, rue Feldkirch – WINTZENHEIM
LES 5 M SARL - M. MEYER Michel : construction d'une maison individuelle avec garage vélos en sous-sol, 7 rue des Lilas – WINTZENHEIM
M. LELL Charles : ravalement de façades, 4 rue du Hohlandsbourg – WINTZENHEIM
M. LELL Charles : ravalement de façades, 3 rue du Hohlandsbourg – WINTZENHEIM
WINTZEDIS - M. RAZER Bruno : création d'un drive, aménagements routiers et parking, 12 rue Herzog – LOGELBACH
SARL France SOLAR - M. KILICDEMIR Ercan : installation de 10 panneaux photovoltaïques, 148 route de Colmar – LOGELBACH
M. SCHMITT Alfred : réfection de la façade, 48 rue Clemenceau – WINTZENHEIM
M. BIRGKAN Nicolas : extension d'une fenêtre de toit, 12 rue des Marronniers – LOGELBACH
PRO ECO ENERGIE – M. LEVY David : isolation extérieure d'une maison individuelle, 40 route de Colmar – WINTZENHEIM

Manifestations : Daniel LEROY

DECEMBRE 2020		
17	17h30 à 18h30	Commission Forêt – Salle du Conseil
17	19h	Réunion du CCAS – Salle du Conseil
18	18h30	Réunion du Conseil Municipal – Auditorium de l'Arthuss
JANVIER 2020		
08	14h à 22h	Projet « Sur la route des rois » de l'Ecole de musique et de danse - Auditorium de l'Arthuss
09	9h30 à 17h	
10	20	Concert - Auditorium de l'Arthuss
11	18h30	Comité communal du CMJ – Salle du Conseil
FEVRIER 2020		
03	20h	Concert Crazy Nails – Auditorium de l'Arthuss
04	18h	Comité communal des fêtes – Salle du Conseil
06/07		Salon du bien-être AMV68 – Halle des Fêtes
08	18h30	Comité communal CMJ – Salle du Conseil
09		Don du sang – Salle Laurentia
16	16h45	Assemblée générale des Œuvres Sociales du personnel communal – Auditorium de l'Arthuss
18	18h30 à 20h	Audition interclasse de l'Ecole de musique et de danse – Auditorium de l'Arthuss
20		Tournoi de tarot du Tarot Club – Salle Laurentia
21		Tournoi de belote du Tarot Club – Salle Laurentia
FEVRIER 2020		
24	15h	Spectacle jeune public « Le voyage magique », Ensemble Latitude Latrium – Auditorium de l'Arthuss
27		Salon des minéraux, cristaux, bijoux et de l'art « Minéral Art Folie's » - Halle des Fêtes
28		

Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 17 juillet 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Montant	Emission
RESEAU COCCI	GEL HYDRO ALCCOLIQUE COVID 19	130,71	12/11/2020
ADELYA	DESINFECOLETANT COVID 19	402	12/11/2020
ADELYA	PRODUIT D'ENTRETIEN	977,76	12/11/2020
ADELYA	PRODUIT D'ENTRETIEN	231,78	12/11/2020
BERNER	EMBASE ETC DIVERSERS BATIMENTSIMENTS	292,75	12/11/2020
ELECOLETIS	COFFRET ETC CIMETIERE WINTZ	940,58	12/11/2020
CHAMPION	SERRES CABLES ETC MAIRIE + ECOLE MATERNELLE WINTZ	364,51	12/11/2020
BATIBOIS	PLACAGE ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	8,46	12/11/2020
BATIBOIS	VERNIS POUR GARNITURES DE FETE HALLE DES FETES	103,13	12/11/2020
BATIBOIS	PLACAGE ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	5,64	12/11/2020
BATIBOIS	BOIS ECOLE MATERNELLE WINTZ	7,2	12/11/2020
BATIBOIS	BOIS EXOTIQUE EGLISE ST LAURENT	78,67	12/11/2020
BATIBOIS	LAMELLES ETC ECOLE MATERNELLE WINTZ	261,96	12/11/2020
ADELYA	KIT LAVAGE VITRE ETC	459,84	12/11/2020
LEBLANC ILLUMIN	GUIRLANDES DE NOËL	250,38	12/11/2020
FOUSSIER	CYLINDRES ATELIERS	252,43	12/11/2020
FOUSSIER	MAIN COURANTE HETRE DIVERS BATIMENTS	97,55	12/11/2020
FOUSSIER	PT MATERNELLE ERIEL STOCK	147,67	12/11/2020
FOUSSIER	LIME ETC ECOLE MATERNELLE WINTZ	81,25	12/11/2020
FOUSSIER	SERRURE ETC ECOLE PRIMAIRE LOG	88,33	12/11/2020
FOUSSIER	SUPPORT RAMPE COUDE 5 RUE HERZOG LOG	12,17	12/11/2020
FOUSSIER	VACHETTE ECOLE PRIMAIRE LOG	126,22	12/11/2020
FOUSSIER	BOUTON ECOLE PRIMAIRE LOG	135,38	12/11/2020
FOUSSIER	PT MATERNELLE PERISCOLAIRE WINTZ	60,72	12/11/2020
MICHEL ETS	COUVERCLE ETC ESP VERTS	51,67	12/11/2020
HEINRICH	BOULON ETC SOURCE DU BAERENTHAL	212,95	12/11/2020
HOLCIM BETONS	GRANULATS VOIRIE	29,38	12/11/2020
LEONHAR 01	CONCASSE GRANIT	254,7	12/11/2020
MDI LIVRE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	99	12/11/2020
MDI LIVRE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	99	12/11/2020
FIDUCIAL BUREAU	FOURNITURES DE BUREAU	126,66	12/11/2020
TP SERVICE	REPARATION PEUGEOT BOXER PLATEAU	170,2	12/11/2020
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR ETAT CIVIL MAIRIE LOG	840,94	12/11/2020
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE PRIMAIRE LOG	18,24	12/11/2020
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT A SELESTAT ESPACE ANIMATION ARTHUSS	325	12/11/2020
ABEDIS	JUS DE FRUITS POUR STOCK CAVE	258,71	12/11/2020
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE UNGERER	132	12/11/2020
REAKTIV ASPHALT	ENROBE POUR REPARATION POUR DIVERSERSES RUES	1577,88	12/11/2020
FIDUCIAL BUREAU	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE	1881,13	12/11/2020
EUPL	REPARATION CAMION MAN	1622,03	12/11/2020
REGIE MUNICIPALE	PRESTATION ENTRETIEN INSTAL SIGNAL LUMINEUX	3627,12	12/11/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
LK TOURS	TRANSPORT SCOL ECOLE MATERNELLE WINTZ A COLMAR	231,69	12/11/2020
ELECOLETIS BURKLE	COFFRET BRASSAGE SALLE LEVRIER ET POLICE MAIRIE WINTZ	419,48	12/11/2020
COLL EQUIP	CHARIOTS POUR GRILLES EXPO	678	12/11/2020
FIDUCIAL BUREAU	ACHAT DESTRUCTEURS CARTES IDENTITE ET PASSEPORTS	1008,36	12/11/2020
EUROVIA	LOT 1 VOIRIE RESTRUCTURATION RUE JOFFRE WINTZENHEIM	107924,4	12/11/2020
EUROVIA	LOT 1 VOIRIE RESTRUCTURATION RUE JOFFRE WINTZENHEIM	186637,86	17/11/2020
ADELYA	LINGETTES DESINFECOLETANTES COVID 19	97,06	18/11/2020
SCHWAB	PRODUITS PHARMACEUTIQUES EMW	68,85	18/11/2020
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN	70,08	18/11/2020
RESEAU COCCI	ABSORBANT POUR LIQUIDE	215,71	18/11/2020
ACC	BIDON HUILE	28,2	18/11/2020
HEINTZ	CLEFS DIVERS BATIMENTS	40,43	18/11/2020
LEBLANC ILLUMIN	GUIRLANDES MICROLED NOEL	172,92	18/11/2020
TOPCOLOR	PLEXI DIVERS BATIMENTSIMENTS	191,42	18/11/2020
HORMALYS	GAZON PRO ESPACES VERTS	101,6	18/11/2020
HORMALYS	FILM NOIR ESPACES VERTS	12,36	18/11/2020
HORMALYS	BECOLEHE ETC ESPACES VERTS	124,61	18/11/2020
MENTON	PLANTATIONS POUR LE CITY PARK - BODEN	934,5	18/11/2020
GEDIMATERNELLE	SIKAMONOTOP ETC VOIRIE	249,77	18/11/2020
SPORT CO	T SHIRTS SAISON CULTURELLE 2020 2021	111,54	18/11/2020
RUC COLMAR	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	10,72	18/11/2020
RUC COLMAR	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	150,15	18/11/2020
RUC COLMAR	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	34,33	18/11/2020
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE GAZ	17,4	18/11/2020
COSEEC	PRESTATION MECANIQUE 2020 - TERRAIN FOOT ANNEXE	969,42	18/11/2020
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION 2020 - TERRAIN D'HONNEUR	489,3	18/11/2020
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION 2020 - TERRAIN ANNEXE	209,7	18/11/2020
LRT LES RECYCLE	DEBLAIS TERREUX	247,8	18/11/2020
TP SERVICE	REPARATION PORTE AVG BERLINGOT 5189 XQ 68	329,81	18/11/2020
EUPL	CONTROLE TACHY CAMION MAN	268,22	18/11/2020
OUEST VEND	BROSSES BALAYEUSE	174,86	18/11/2020
ALSACE MIC	INTERVENTION SUR SITE PC MAIRIE WINTZ	82,8	18/11/2020
DOCAPOST FAST	PARAMETRAGE PARAPHEUR BUREAUTIQUE	600	18/11/2020
MEDIARUN	REPIQUAGE BOURSE BD ET SPOT FETE DU MIEL	186	18/11/2020
ROYER 68 AUTOCAR	TRANSPORT EAA PARK BIG LITTLE SELESTAT	290	18/11/2020
BOULANGERIE	GALETTES AUX POMMES	30,24	18/11/2020
WINTZEDIS	CAFE DOSETTE TASSIMO	16,59	18/11/2020
EQUIP PRO	BOULES DE NOEL	1128,3	18/11/2020
COSEECOLE	PRESTATION MECANIQUE 2020 - TERRAIN D'HONNEUR	3732,62	18/11/2020
ROSE ET FILS	REPARATION CHAUDIERE ATELIERS RELAIS 20, RUE JOFFRE	3568,4	18/11/2020
MISTRAL-01	MAINTENANCE ASSISTANCE TECHNIQUE	4068	18/11/2020
FREPPPEL EDAC	AFFICHES BOURSE BD ET INVITATION 11 NOVEMBRE	1053,96	18/11/2020
MICHEL ETS	ACQ TONDEUSE PROFESSIONNELLE ET KIT MULCHING	2021,93	18/11/2020
MANUTAN	EQUIPEMENTS SALLE DE CLASSE EEL	9957,67	18/11/2020
MANUTAN	MOBILIER SCOLAIRE EEW	9928,92	18/11/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
AFC DETECOLETION	DETECTION ET GEO REFERENCEMENT DES RESEAUX	2871,72	20/11/2020
STUTZMANN AGENC	LOT 09 MENUISERIE INTERIEUR BOIS POLE SPORTIF	22871,13	20/11/2020
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN	226,54	25/11/2020
ELECTIS BURKLE	MATERNELLE ELECTRIQUE STOCK MAIRIE	191,33	25/11/2020
ELECTIS BURKLE	TUBES ETC DIVERS BATIMENTS	314,32	25/11/2020
ELECTIS BURKLE	COUVERCLE D'ATTENTE ETC INFORMATIQUE MAIRIE WINTZ	133,01	25/11/2020
ELECTIS BURKLE	CORDONS RJ45 INFORMATIQUE MAIRIE WINTZ	290,16	25/11/2020
DOUBLET	PAV FRANCE ET EUROPE MONUMENT AUX MORTS	292,8	25/11/2020
WINTZEDIS	BOUTEILLES DE GAZ POUR VOIRIE	247,2	25/11/2020
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOG	264,28	25/11/2020
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	659,19	25/11/2020
RUC COLMAR	SOLDE LIVRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	39,2	25/11/2020
EDELIOS ED	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	694	25/11/2020
JPG	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	434,78	25/11/2020
SOCOTEC	MAINTENANCE PORTES ECOLE ET COULISSANTE	462	25/11/2020
ENTENTE CYCLIST	ACTIVITE BMX EAA	370	25/11/2020
ROSETTE FLEURS	GERBES ETC DIVERS MANIF	325	25/11/2020
SCHWENDI	COLLATION ELECTIONS MUNICIPALES DU 150320	528	25/11/2020
ART ET PEPITES	HONORAIRES CONCERT DU 071020	3000	25/11/2020
CHALET DE LA HA	HEBERGEMENT ET ACTIVITE MINI SEJOUR ETE 2020	6452,56	25/11/2020
SOCOTEC	VERIF INSTALL ELECOLET DIVERS BATIMENTS	2772	25/11/2020
SOCOTEC	VERIF INSTALL GAZ DIVERS BATIMENTS	1266	25/11/2020
ELECTIS BURKLE	MATERNELLE POUR INFORMATIQUE ET TELEPHONIE MAIRIE	2749,32	25/11/2020
ADELYA	LINGETTES COVID	188,4	02/12/2020
RESEAU COCCI	LINGETTES DESINFECTANTES	226,48	02/12/2020
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	747,1	02/12/2020
BERNER	FOURNITURES PETIT MATERIEL ATELIERS	273,05	02/12/2020
ABIES DECOLEOR	BOTTES BOULES ETC NOEL	837,9	02/12/2020
EGLINSDOER	PLAQUE ETC BALAYEUSE	61,66	02/12/2020
SIGMA KALO	MATERNELLE PEINTURE ROUTIERE	25,56	02/12/2020
10 DOIGTS	MATERIEL ACTIVITES MANUELLES ESPACE ANIMATION ARTH	315,65	02/12/2020
CARRIERES	CONCASSE	154,22	02/12/2020
BERNER	GANTS HIVER	328,2	02/12/2020
ESPACE PRO	CHAUSSURES DE SECURITE	83	02/12/2020
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	61,49	02/12/2020
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	642,49	02/12/2020
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	87,24	02/12/2020
OFFICE DEPOT	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE	362,47	02/12/2020
OFFICE DEPOT	AGENDAS MAIRIE	71,68	02/12/2020
COLMARIENNE	CURAGE STATION DE RELEVAGE ARTHUSS ET NETTOYAGE	136,5	02/12/2020
TP SERVICE	REPARATION TRACTEUR JOHN DEERE	127,4	02/12/2020
CIRQUANIUM	ACTIVITE FORMATION ART DU CIRQUE EAA	344,24	02/12/2020
FREPPPEL EDAC	ADHESIFS NUMEROTATION DE CHAISES	139,2	02/12/2020
TP SERVICE	REPARATION ASPIRATEUR A FEUILLES	2228,23	02/12/2020
REGIE MUNICIPALE	ETUDE PROJET CREATION CARREFOUR GIRATOIRE	8844	02/12/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
AIGA	FORMATION PRESENTIELLE INDIVIDUELLE SUR SITE NOE	2080	02/12/2020
WINTZEDIS	CARTES CADEAUX NOEL 2020 ENFANTS ELUS ET PERSONNEL	2679	02/12/2020
COLMAR EAU	POSE D'UN POTEAU INCENDIE RUE ALOYSE MEYER WINTZ	3670,36	02/12/2020
STELLA TELECOM	ROUTEUR 4G ARTHUSS - LOT3	118,8	02/12/2020
STELLA TELECOM	ABONNEMENT BOX 4G ARTHUSS - LOT3	59,99	02/12/2020
SICA 68	ENCADREMENT FUN SPORT EAA VACANCES TOUSSAINT	1000	02/12/2020
CLOR RAOUL	SIGNALETIQUE POLE MEDICAL WINTZ	245	12/11/2020
CLOR RAOUL	SIGNALETIQUE SUR FACADES ET INTERIEUR POLE MED LOG	2530	12/11/2020
FOUSSIER	DISQUES ETC POLE MED LOG	99,13	12/11/2020
DUBERNARD	MISE EN PLACE D'EXTINCTEURS POLE MEDICAL LOGELBACH	579,26	18/11/2020
DS CLOISON	LOT 8 PLATRERIE FAUX PLAFONDS POLE MEDICAL LOG	4949,41	01/12/2020
DS CLOISON	LOT 8 PLATRERIE FAUX PLAFONDS POLE MEDICAL LOG	260,5	01/12/2020
FRITSCH	LOT 4 CHARPENTE POLE MEDICAL LOGELBACH	2407,89	01/12/2020
FRITSCH	LOT 4 CHARPENTE POLE MEDICAL LOGELBACH	126,74	01/12/2020
COMPTOIR REVETE	LOT 16 SOLS SOUPLE POLE MEDICAL LOGELBACH	1190,16	01/12/2020
GIAMBER 02	LOT 18 TERRASSEMENT VRD POLE MEDICAL LOGELBACH	25305,37	01/12/2020
STIHLE FRERES	LOT 10 PLOMBERIE SANITAIRES VENTILATION POLE MEDICAL	6497,27	01/12/2020
CLOR RAOUL	TEXTES ADHESIFS SIGNALETIQUE POLE MED LOG	190	01/12/2020

Marchés d'appel d'offres : marché sur la fourniture et l'acheminement d'électricité

Attributaire : Total Direct Energie comprenant la variante 100% ENR avec les tarifs suivants :

- Total ENR sur 1 an hors TURPE : 57 448,25 € HT
- Total ENR sur 1 an avec TURPE : 96 360,12 € HT

Soit Total ENR sur 3 ans avec TURPE : 289 080,37 € HT

4. Locations de salles :

Néant

5. Création des régies comptables : aucune décision

6. Délivrances des concessions dans les cimetières :

Ancien cimetière de Wintzenheim :

01 décembre 2020 : Renouvellement de la concession section E Tombe 5 pour une durée de 15 ans pour un montant de 320 €.

09 décembre 2020 : Renouvellement de la concession section F Tombe 141 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400 €.

Ancien cimetière de Logelbach :

18 novembre 2020 : Renouvellement de la concession section X Tombe 8 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

09 décembre 2020 : Renouvellement de la concession section C Tombe 7 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

Nouveau cimetière de Logelbach :

16 novembre 2020 : Achat de la concession section C – Tombe 7 pour une durée de 30 ans pour un montant de 640€.

7. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision
8. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €** : aucune décision
9. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** :
12/11/2020 : ADVEN – Honoraires pour la rédaction d'un mémoire en réplique dans le contentieux BATTO/Commune de Wintzenheim sur la révision du PLU – 864 €
02/12/2020 : ADVEN – Honoraires pour la préparation de l'audience le contentieux BATTO/Commune de Wintzenheim sur la révision du PLU – 1080 €
10. **Reprises d'alignement** : aucune décision
11. **Actions en justice ou de la défense de la commune** :
12. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision
13. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision
14. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre** : aucune décision